

## Compte rendu du conseil municipal de Février 2021

- Le conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget, dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent.
- Il est décidé de signer la convention d'adhésion au service «Santé au travail », avec le Centre de Gestion 43. Ce service est constitué de personnels médicaux, paramédicaux et techniques, qui permet une approche pluridisciplinaire de la sécurité et de la santé au travail.
- La convention avec le Centre de Gestion 43, de dématérialisation des marchés publics, est prolongée d'un an.
- Investissements : il est décidé d'effectuer des travaux de réfection de voirie en 2021, pour un montant de 44 250 € HT, avec demande de subvention DETR2021. Pour des raisons techniques et administratives, le projet de nouvelle bibliothèque est reporté à 2022.
- L'opération de desserte forestière inter-communale (avec Monlet et Félines) devrait démarrer fin 2021.
- Compte tenu de la réalisation d'un plafond coupe-feu par rapport aux appartements situés au-dessus, des travaux de réfection de l'Agence Postale Communale ont été réalisés.
- Les travaux de création des 2 logements au-dessus de l'agence postale sont en cours et avancent rapidement.
- Maison BEYLOT : les travaux de sécurisation suite à procédure de péril imminent ont été réalisés et il a été demandé une sommation par huissier afin de connaître le positionnement vis-à-vis de la succession.
- La maison face à la place de l'église a été sécurisée grâce aux travaux effectués sur demande de la mairie, suite à une procédure de péril imminent.
- Lotissement : 2 lots sont en cours de vente et les 2 permis de construire ont été acceptés.
- Borne électrique de rechargement pour voitures : le conseil municipal n'est pas actuellement favorable à un tel investissement, compte tenu que le reste à charge pour la commune reste élevé.